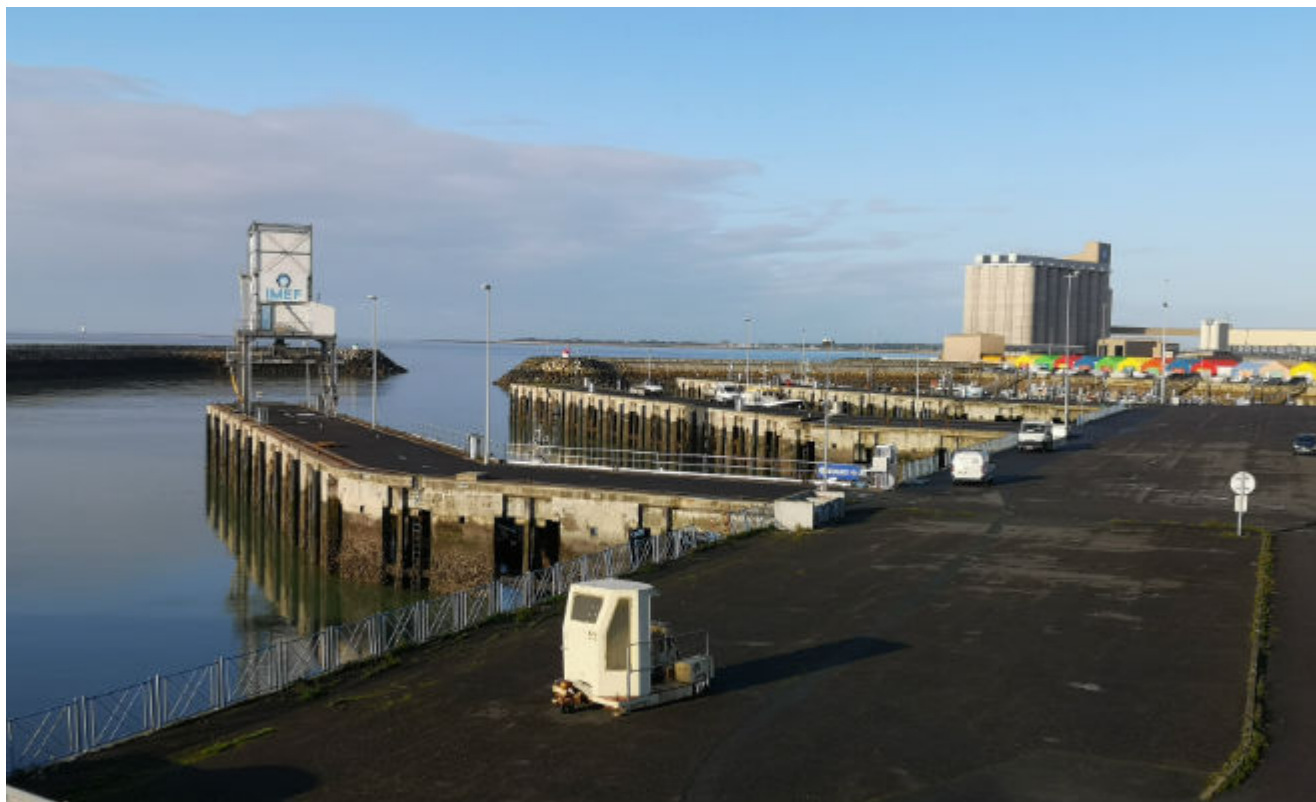


Economie | Le port de pêche de La Rochelle fête ses 25 ans



5e port de la façade Atlantique française (hors Bretagne), 3e port de pêche de Nouvelle-Aquitaine, le port de pêche de Chef de Baie de La Rochelle fête ses 25 ans d'existence. Géré depuis 2000 en plusieurs entités par la CCI et un syndicat mixte, le port est passé depuis le 1er janvier de cette année sous la tutelle du Département et de l'agglomération de La Rochelle, réuni en un nouveau syndicat mixte. Le duo fait le pari du développement du port à l'horizon 2025, en développant notamment ses activités connexes, de services et de revalorisation de la pêche non commercialisables.

« Aujourd'hui, nos pêcheurs débarquent en moyenne 2000 T/an (2788 en 2018). Dans un contexte national où c'est partout à la baisse, c'est pas mal, avec une croissance de + 8% par rapport aux années précédentes, là où les autres pêcheries font plutôt -15% » (1), estime Jean-Louis Leonard, qui avance les 150M€ de chiffre d'affaires annuel, dont 9,3 M€ réalisés par la criée en 2018. « Mais notre force, ce sont surtout nos activités connexes autour du mareyage : on traite toujours 25 000 T de produits de la mer, dont 5 à 6 000T de moules/an ».

Inclure le projet de territoire zéro carbone

Après des aides à la modernisation de la flotte rochelaise (89 navires côtiers et hauturiers), l'agglomération et le Département vont investir 11 millions d'euros dans des travaux de remise en état des infrastructures. « Il y a notamment de grands espaces à restructurer », explique Jean-Louis Leonard (LR), « comme les chaînes de tri, dont deux sur les trois ne servent pas, le port de Chef de Baie ayant été pensé de manière surdimensionnée en 1989 ». Une réflexion est en cours sur le réemploi de ces chaînes. Les bâtiments devront également être adaptés pour réduire sa déperdition d'énergie et ses émissions de carbone, dans le cadre du projet de territoire zéro carbone dans lequel s'est engagé l'agglomération rochelaise.

Développer les activités connexes à la pêche

Le syndicat mixte compte également aller plus loin en développant ses activités connexes à la pêche. « Il ne faut pas se faire d'illusion. Aujourd'hui, le marché de la pêche est réparti, on ne va pas aller prendre la pêche de la Vendée ou d'ailleurs, donc c'est à nous de créer d'autres activités à partir de ce qu'on a », poursuit l'élu. Les deux collectivités vont donc investir trois millions d'euros pour développer de nouvelles activités sur les six prochaines années. Le conseil d'administration du syndicat mixte pense notamment à la valorisation des rebus de la filière, en

particulier en aquaculture. « Il y a un besoin des mareyeurs pour faire de la surgélation, de la transformation et du conditionnement », constate Pascal Bouillaud, le directeur du port de pêche. Les mytiliculteurs sont les premiers demandeurs pour trouver un débouché à leur 15% de rebus que représentent les moules non commercialisables car jugées trop petites par rapport aux standards du marché. La création d'une conserverie est envisagée (sachant que dans le département il en existe déjà une à La Côtinière et une à La Tremblade, NDLR). « On fait également des essais pour du décoquillage à basse pression pour pouvoir les commercialiser dans l'industrie agroalimentaire régionale », poursuit Pascal Bouillaud, citant la Maison Peneau à Saujon qui s'est dit prête à faire des tests. « On réfléchit également à la revalorisation de la chair issue du mareyage (rebus de filetage), qu'on peut revaloriser en puple, pour une utilisation dans divers produits transformés, de pots de bébé à des lasagnes de la mer. »

Une réflexion est également en cours sur une éventuelle revalorisation du byssus de la moule, « cette fibre qui sert d'attache à la moule sur son support et qui a la résistance du kevlar », explique Jean-Louis Leonard, qui dit suivre de près l'étude en cours au Centre Régional d'Expérimentation et d'Application Aquacole (CREAA) du Château d'Oléron dans le cadre du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).

Développer les services aux pêcheurs extérieurs

En plus de ses 89 navires rochelais, Chef de Baie accueille en escale régulière 75 navires de pêche d'autres pays européens ou ayant signés des accords avec la France, et circulant dans la zone Atlantique Nord-Est. Leur passage via Chef de Baie permet d'alimenter les enchères locales en poissons de ces zones : cabillaud, espadon, lingue, raies... Leur production représente 19% des ventes de la criée. En faisant escale à La Rochelle, toutes ces embarcations ont recours aux divers services du port : assistance technique, plein d'essence, réapprovisionnement, gardiennage, aide au déchargement vers la criée, mise à disposition de stockage ou viviers, etc. Le syndicat mixte compte développer encore davantage ces services et en développer d'autres comme la location d'ateliers de production, de locaux administratifs ou encore la prise en charge pour valorisation des déchets. La création d'un bassin de purification est également en cours de réflexion.

Une application pour smartphone de prévente de poissons en ligne (à destination des professionnels) a également été mise en place pour pouvoir anticiper les demandes en filetage de produits – c'est une première en France. Le syndicat mixte va également récupérer sous peu la distribution du carburant, qui était jusqu'à présent gérée par une société privée en délégation de service publique.

Note : Le port de pêche fête ses 25 ans le 19 novembre à 6h30 dans ses locaux - ouvert aux acteurs de la filière uniquement.

(1) Selon le dernier rapport de France AgriMer : "en 2018, les criées des façades Atlantique et Bretagne sud ainsi que celles des Hauts-de-France ont vu leurs volumes diminuer (respectivement - 8 %, - 6 % et - 4 % par rapport à 2017). À l'inverse, les volumes débarqués sur la Manche ont enregistré une hausse de 3 % tandis que la Méditerranée rompt avec les baisses observées ces dernières années en rebondissant de 3 %."

Dates clés

1989 : lancement du projet de déménagement du port de pêche du quartier du Gabut à Chef de Baie, par le maire Michel Crépeau. Le port est alors géré par un SIVOM

1994 : transfert des activités du port à Chef de Baie. Une partie du marayage reste à l'Encan et déménage progressivement. Le nouveau port est dimensionné pour accueillir 12 000 t /an.

2000 : reprise de la gestion des activités du port par la CCI et des infrastructures par un syndicat mixte.

2014 : l'agglomération de La Rochelle et le Département engagent une réflexion sur l'avenir du port, financièrement à la peine.

2019 : reprise de la gestion du port par le Département et l'agglomération de La Rochelle, constitués en syndicat mixte.

Anne-Lise Durif

Crédit Photo : Anne-Lise Durif

Publié sur aqui.fr le 14/11/2019

[Url de cet article](#)